



**Santé Orale, Handicap,
Dépendance Et Vulnérabilité**

Association Loi 1901

N° d'enregistrement au registre des associations : W691054938

N° SIRET : 480 477 322 00014 – Code APE : 731Z

N° d'accréditation au CNFCO (Conseil National de la Formation Continue Odontologique) : 07691806-395/327

N° d'accréditation au CNFMC (Conseil National de la Formation Médicale Continue) : 100 366

Membre cofondateur de l'UEC-HDV (Unité d'Epidémiologie Clinique : « Handicap Dépendance Vulnérabilité »)

Accréditée par le RECIF (Réseau d'Epidémiologie Clinique International Francophone)

Site Internet : <http://www.sohdev.org>

Compte rendu de la table ronde de Handi'Sourire 2009

Compte rendu de la table ronde de « Handi'Sourire 2009 »

Durant l'événement « Handi'Sourire 2009 » qui s'est tenue en région Rhône-Alpes en juin 2009, a été conduite une table ronde le jeudi 18 juin 2009 à Bron au Centre Hospitalier le Vinatier.

Cette table ronde a réuni des professionnels de santé concernés par les problèmes de santé orale des enfants et adolescents en situation de handicap.

Dans un premier temps, un tour de table des intervenants fût réalisé :

- Dr Bory, Président de l'association SOHDEV et du Réseau SBDH-RA
- Mme Point, Déléguée sociale du Groupe APICIL
- Mme Varinier, Infirmière à L'IME Les Primevères
- Mme Barnoud, Directrice de l'IME Les Primevères
- Mme Du Verne, Infirmière à l'IME de Fourvière (ALGED)
- Dr Moreux, Pneumo-pédiatre à l'Hôpital Femme Mère Enfant
- Mme Davin, Documentaliste pour le CRIAS Mieux Vivre
- M. Renner, Directeur du CAMSP de Décines
- Mme Sapin, Directrice de l'IMP Judith Surgot
- Mme Cottin, Educatrice au CAMSP La Duchère
- Mme Robert, Educatrice au CAMSP La Duchère
- Mme Massip, Orthophoniste au CAMSP La Duchère
- Mlle Lathoud, Educatrice à La Tarentelle
- Mme Grenier, Cadre de santé à La Maisonnée
- Mme Freire, Educatrice à l'IME l'Oiseau Blanc
- M. Breure, Cadre Administratif au Centre Hospitalier le Vinatier
- Mme Duroux, Présidente de l'ALDS
- Dr Barro, Chirurgien-dentiste au Centre Hospitalier le Vinatier

Tous ont rapidement exposé leur fonction.

La première à prendre la parole fut Mme Barnoud, Directrice de l'IME Les Primevères, expliquant la situation de son établissement. Hébergeant 87 jeunes en

situation de handicap, l'IME Les Primevères a signé une convention avec le Réseau SBDH-RA depuis cette année, ce qui a entraîné l'adhésion de 50 familles au sein de l'entité.

La représentante de La Maisonnée, Mme Grenier, a présenté la convention signée en 2006 avec le Réseau SBDH-RA, en expliquant que les actions menées par l'entité avaient été très efficaces et bénéfiques à l'ensemble des personnes concernées.

Le Dr Bory a exposé ses fonctions au sein des trois entités (SOHDEV, Réseau SBDH-RA et le Service d'Odontologie du Centre Hospitalier le Vinatier). Il a également exprimé les missions et objectifs de l'association SOHDEV ainsi que ceux de la manifestation « *Handi'Sourire 2009* ».

Le Dr Bory s'est attaché aux différentes notions liées à la Santé Orale des enfants et adolescents en situation de handicap, telle qu'une définition plus précise de la santé orale (la santé bucco-dentaire étant inclut dans la santé orale).

D'après une enquête qui a été menée de 2004 à 2006 sur plus de 10 000 enfants âgés de 6 à 20 ans, il en est ressorti que 20% d'entre eux nécessitaient un soin dentaire ou d'un examen urgent. La moitié nécessitait au moins un soin programmé et pour plus d'un quart, un examen complet était nécessaire à cause du facteur risque. Cependant, on peut noter qu'aucun enfant à risque n'était pris en compte dans l'étude. Pour les trois-quarts d'entre eux, aucune action de prévention n'était prévue alors que 97% de ces personnes présentaient un problème bucco-dentaire.

Pour le Dr Bory, « *Handi'Sourire* » a été créée pour répondre à une demande, à savoir : **Sensibiliser, Informer et Former.**

Lors de la deuxième partie de la table ronde, les participants ont pu intervenir sur différents thèmes tels que : La formation, l'éducation thérapeutique, les supports à prendre en compte, l'utilisation d'autres associations pour relayer l'information.

Par rapport aux formations, il en est ressorti que celles proposées par SOHDEV et dispensées par le Dr Barro étaient reconnues efficaces (selon les propos de Mme Varinier). De plus, il s'est avéré qu'il était nécessaire d'organiser des sessions de formations avec le développement d'un réseau de correspondants en santé orale pour la formation dans chaque établissement afin qu'ils relayent l'information auprès des familles et des professionnels. SOHDEV se charge alors de l'animation et de la supervision. Cette démarche consiste à informer les familles sur l'importance de la santé orale et à former le personnel. Une implication des établissements dans lesquels l'association intervient est alors indispensable (directeurs d'établissements, personnel médical et paramédical).

Le deuxième thème abordé concernait l'éducation thérapeutique. En effet, suite à un constat général et d'après les établissements ayant bénéficié de ces éducations, il ressort qu'elles sont nécessaires voire indispensables car les parents et les proches ne sont pas suffisamment informés de l'importance de la Santé Orale. Elles ont été créées pour corriger des erreurs et font partie d'un long processus d'apprentissage. Cependant, on observe différents obstacles, notamment au niveau des instances supérieures. On observe que pour le ministère de la santé, la santé bucco-dentaire n'est pas une priorité. On recense en France 16 facultés dentaires. Or, celles-ci ne dispensent que des cours de 1h à 1h30 sur le handicap, ce qui ne permet pas une formation suffisante pour la prise en charge d'un patient en situation de handicap.

Il a également été spécifié que les éducations thérapeutiques pouvaient être effectuées collectivement ou individuellement.

Le troisième thème abordé était la question des supports à utiliser. Les différents intervenants ont pu observer qu'il fallait préparer un enfant en situation de handicap avant tout soin. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'utiliser des supports adaptés à chaque type de handicap. Il a été exprimé clairement qu'il fallait expliquer aux enfants les différentes étapes du dépistage afin qu'ils ne soient pas réticents et créer un lien avec eux.

L'idée d'utiliser des pictogrammes, une bande dessinée ainsi que des vidéos a été appréciée par tous les intervenants car ces outils s'adaptent facilement à chaque type de handicap. Ils permettent de gagner la confiance des enfants afin qu'ils se laissent soigner. Le site Internet de SOHDEV permettrait de relayer l'information aux familles, en y mettant à disposition tous ces supports.

Le dernier thème concernait la collaboration avec d'autres associations pour relayer l'information. Il a été démontré que cette coopération était primordiale pour élargir la zone d'action. De plus, l'introduction d'autres personnels soignants comme les infirmières libérales et les aides à domicile serait une autre façon de relayer l'information auprès des familles.

Lors de la troisième partie de cette table ronde, de nombreuses questions ont été soulevées et répondues par le Dr Bory, le Dr Barro et Caroline Laurendon Chargée de communication de l'association SOHDEV. Les questions suivantes ont été posées :

Est-ce que laver les dents d'un enfant est un acte qui appartient à l'infirmière ou à l'éducateur ? Est-ce le rôle de l'aide soignant ou de l'éducateur ?

Il s'avère que le brossage incombe aux éducateurs car il s'agit d'un apprentissage de l'hygiène corporelle. De plus, cela permet de créer un lien entre l'éducateur et l'enfant.

Toutefois, les établissements peuvent procéder à différentes pratiques. Tout dépend de la « culture » de l'établissement.

Doit-on obliger les parents à exécuter les actes d'hygiène bucco-dentaire à domicile ou en cabinet dentaire libéral ?

Il a été exprimé l'importance d'informer les parents sur les risques d'une mauvaise hygiène bucco-dentaire, pouvant entraîner des complications sur l'état de santé général. Il faut informer, mettre des affiches dans les établissements ainsi que des dépliants. Il faut former les soignants qui pourront par la suite répondre aux demandes des parents.

Une obligation n'est pas évidente en ce qui concerne les parents car l'acte ne sera pas adapté s'ils n'ont pas été éduqués au préalable.

Y-a-t-il des demandes de chirurgiens-dentistes libéraux pour suivre les formations dispensées par SOHDEV ?

Cette question a soulevé l'importance de l'implication des chirurgiens-dentistes libéraux dans la prise en charge de la Santé Orale des enfants et adolescents en situation de handicap.

Au sein du Réseau SBDH-RA interviennent une vingtaine de chirurgiens-dentistes libéraux, ayant suivi les formations de SOHDEV et proposant des soins dans le Rhône.

Pour augmenter cette activité, deux solutions sont envisageables :

- Former les praticiens.
- Prévenir de telles initiatives.

SOHDEV a la volonté d'organiser un maillage de praticiens formés car la structure arrive à saturation vis-à-vis de la demande grandissante. On observe qu'il y a eu 2 200 adhésions en deux ans au sein du Réseau SBDH-RA.

Faut-il mettre en place des examens systématiques ?

Cette question paraît primordiale car des actions sont organisées au niveau national pour pallier le manque d'organisation des hautes autorités. De plus, il a été proposé de mettre en place des rencontres pour les enfants à partir d'un an pour débiter l'apprentissage dès le plus jeune âge.

Doit-on mettre à disposition des bandes dessinées et des vidéos pour les familles ?

Il en a découlé que c'est une bonne idée car les personnes concernées ont peur des plaquettes qui semblent trop formelles. Or, la nécessité d'informer les parents et les éducateurs est primordiale. On constate que beaucoup de parents demandent conseil aux praticiens.

La table ronde s'est terminée par une synthèse de tous les thèmes abordés, suivie par la distribution d'un questionnaire de satisfaction.

Les résultats de ce questionnaire sont très intéressants car tous les intervenants étaient ravis qu'une telle action soit mise en place pour améliorer la prise en charge de la Santé Orale des enfants et adolescents en situation de handicap.